

RCS : BRIEY  
Code greffe : 5401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BRIEY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00143  
Numéro SIREN : 830 797 320  
Nom ou dénomination : EXOGENE ARCHITECTURE S.A.R.L

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/000742

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2019/000742**  
n° de gestion : **2017B00143**  
n° SIREN : **830 797 320 RCS Val de Briey**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Val de Briey certifie avoir procédé le 05/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

EXOGENE ARCHITECTURE S.A.R.L - Société à responsabilité limitée  
50 rue Des Mésanges 54310 Homecourt -FRANCE-

**date de clôture : 30/09/2018**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :

**Dépôt des comptes annuels**




82178

# EXOGENE ARCHITECTURE

50, rue des Mésanges  
54310 HOMECOURT

Comptes annuels au 30 SEPTEMBRE 2018

*copie certifiée conforme  
à l'original*



Siège social : 1, Place du Pont-à-Seille - 57045 METZ CEDEX 01  
Tél. 03 87 39 79 40 - Fax 03 87 39 79 49 - E-mail : accueil@martinpartners.fr  
www.martinpartners.fr

**ATTESTATION**

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise :

**SARL EXOGENE ARCHITECTURE**  
**pour l'exercice au 30 septembre 2018**

et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.


A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

◆ <b>Total du Bilan</b>	:	<b>9.683 €</b>
◆ <b>Chiffre d'affaires</b>	:	<b>16.295 €</b>
◆ <b>Résultat net comptable</b>	:	<b>-4.481 €</b>

Les documents ont été établis sur la base des pièces et informations communiquées par le dirigeant. Il ne nous a informé d'aucun litige, engagement ou risque, susceptible de créer une charge qui n'aurait pas été reflétée dans les présents comptes annuels

Fait à Metz, le 11 janvier 2019

  
Astrid KAISER  
Expert-comptable  
Associée

## **SOMMAIRE**

- I - Bilan au 30 septembre 2018
- II - Compte de résultat de l'exercice au 30 septembre 2018
- III - Immobilisations
- IV - Amortissements
- V - Détermination de la valeur ajoutée et effectifs
- VI - Composition du capital social
- VII - Filiales et participations

### **ANNEXES**

- 1 - Règles et méthodes comptables

### **DETAIL DE CERTAINS POSTES DU BILAN**

- Postes du bilan actif
- Postes du bilan passif
- Postes du compte de résultat

# **LIASSE FISCALE**

Désignation de l'entreprise EXOGENE ARCHITECTURE Néant  \*

Adresse de l'entreprise 50 RUE DES MESANGES 54310 HOMECOURT

Numéro SIRET \* 8 3 0 7 9 7 3 2 0 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 6 Durée de l'exercice précédent \* 0

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 0 0 9 2 0 1 8</u>	<u>0 0 0 0 0</u>
<b>ACTIF</b>		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
<b>Total I (5)</b>		<b>044</b>	<b>048</b>		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	STOCKS				
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés*				
	Autres * (3)	072	074	8 100	8 100
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	783	783
	Charges constatées d'avance *	092	094	800	800
<b>Total II</b>		<b>096</b>	<b>098</b>	<b>9 683</b>	
<b>Total général (I+II)</b>		<b>110</b>	<b>112</b>	<b>9 683</b>	

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
<b>PASSIF</b>						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000		
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u> )	132				
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		(4 481)		
	Provisions réglementées	140				
	<b>Total I</b>		<b>142</b>		<b>5 519</b>	
	Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>	<b>154</b>		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		800		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... <u>169</u> )	172	289	3 364		
	Produits constatés d'avance	174				
<b>Total III</b>		<b>176</b>		<b>4 164</b>		
<b>Total général (I + II + III)</b>		<b>180</b>		<b>9 683</b>		

RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EXOGENE ARCHITECTURE

Néant  \*

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

Exercice N clos le 30 09 2018 | Exercice N-1 clos le 30 09 2017

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		30 09 2018	30 09 2017	30 09 2017	30 09 2016	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * <span style="float:right">dont export et livraisons intracommunautaires</span>	209		210		
	Production vendue { biens services * }	215		214		
		217		218	16 295	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
	<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>			232	16 295	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
		Variation de stock (marchandises) *			236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	20 776	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
Rémunérations du personnel *				250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
Dotations aux amortissements *				254		
Dotations aux provisions				256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262			
	260					
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			264	20 776		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			270	(4 481)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	0	
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300		
		348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306			
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>			310	(4 481)		
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314 4 481	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (44. undecies)
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 34 duodecies)	991
Divers dont ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655			
						342
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	354	4 481	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	372	4 481	



Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : EXOGENE ARCHITECTURENéant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
	<b>TOTAL</b>	<b>490</b>		<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
	<b>TOTAL</b>	<b>570</b>		<b>572</b>		<b>574</b>		<b>576</b>		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
	<b>TOTAL</b>				596	585	597	599		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : EXOGENE ARCHITECTURENéant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

## C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	4 481
Total des déficits restant à reporter	870	4 481

## III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

## IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (B. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800

## VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	3 259
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 184
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION  
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

**DGFIP N° 2033-E-SD 2018**

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : EXOGENE ARCHITECTURE		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/06/2017	et clos le : 30/09/2018	Durée en nombre de mois : 1 6
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
<b>TOTAL 1</b>	106	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>TOTAL 2</b>	144	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
<b>TOTAL 3</b>	152	
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Période de référence	024	160
Date de cessation		
<b>VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs</b>		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.		
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.		

6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 1 8

N° SIRET

8 3 0 7 9 7 3 2 0 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EXOGENE ARCHITECTURE

ADRESSE (voie)

50 RUE DES MESANGES

CODE POSTAL

54310

VILLE

HEMOCOURT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	80
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	20

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination  EXOGENE CREATION SA

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  80.00 Nb de parts ou actions  80

Adresse : N°  24 Voie  RUE GEESPELT

Code postal  Commune  LUXEMBOURG Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  M Nom patronymique  RIFFAULT Prénom(s)  SIMON

Nom marital  % de détention  10.00 Nb de parts ou actions  10

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  11 Voie  RUE CHARLES ABEL

Code postal  57000 Commune  METZ Pays

Titre (2)  Mme Nom patronymique  PERUCA Prénom(s)  MARIE

Nom marital  % de détention  10.00 Nb de parts ou actions  10

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  50 Voie  RUE DES MESANGES

Code postal  54310 Commune  HEMOCOURT Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1  
1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE [ 3 0 0 9 2 0 1 8 ]

N° SIRET [ 8 3 0 7 9 7 3 2 0 0 0 0 1 7 ]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [ EXOGENE ARCHITECTURE ]

ADRESSE (voie) [ 50 RUE DES MESANGES ]

CODE POSTAL [ 54310 ] VILLE [ HOMECOURT ]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE [ 905 ]

L'EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUAIJURATUS informatique

# **ANNEXE**

## ANNEXE

Exercice du 01/06/2017 au 30/09/2018

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

#### **Etat des immobilisations**

Cf Dossier Fiscal

#### **Etat des amortissements**

Cf Dossier Fiscal

#### **Etat des provisions**

Cf Dossier Fiscal

#### **Etat des échéances des créances et des dettes**

Cf Dossier Fiscal

## **ANNEXE**

Exercice du 01/06/2017 au 30/09/2018

### **Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

### **Produits à recevoir**

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	600
Total	600

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	800
Total	800

**« Exogène Architecture »**

SARL au capital de 10 000 euros  
Siège social : 50, rue des mésanges- 54310 HOMECOURT

RCS METZ 830 797 320

**PROCES VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 26 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars à 11 heures,

Au siège social de la SARL «EXOGENE ARCHITECTURE » - 50 rue des mésanges – 54310 HOMECOURT, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- |  |          |
|--|----------|
| - Madame PERUCA Marie, propriétaire de 10 parts,     | 10 parts |
| - Présidente d'EXOGENE CREATION, propriétaire de     | 80 parts |
| - Monsieur RIFFAULT Simon, propriétaire de 10 parts, | 10 parts |

TOTAL 100 parts.

L'Assemblée est présidée par Madame Marie PERUCA, gérante associée.

**I/ A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2018 ont été établis par Madame Marie PERUCA, gérante associée.

Les comptes annuels de l'exercice ont été adressés aux associés, dans les délais légaux.

L'inventaire a été tenu à la disposition des associés au siège social dans les délais légaux.

**II/ A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La ratification de la rémunération de la Gérance ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités ;
- Pouvoirs.

### **PREMIERE RESOLUTION**

Les associés, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2018, approuvent les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils leur ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 4 481 euros. Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion de la gérance.

Les associés prennent acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles de résultat fiscal.

En conséquence, Les associés donnent au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

#### **➤ Affectation du résultat**

Les associés décident d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 4 481 euros.

- Affectation au poste « Report à nouveau » 4 481 euros

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

### **TROISIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de Commerce, les associés déclarent que les conventions intervenues au cours de l'exercice entre la société et les associés sont relatées dans le rapport spécial, dont il est fait lecture.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

Le Gérant n'a perçu aucune rémunération pour l'exercice 2018.

Les frais exposés dans le cadre de son mandat seront remboursés sur présentation de justificatifs.

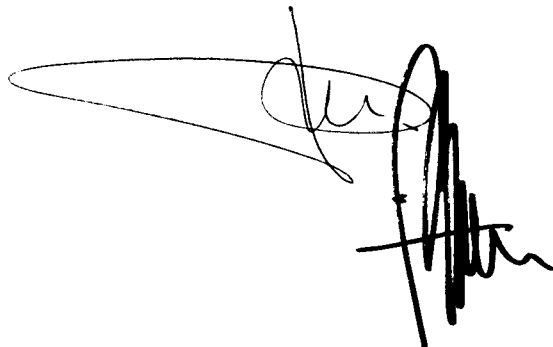
*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour procéder à la mise à jour de toutes formalités.

***La présente résolution est adoptée à l'unanimité.***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a more complex, scribbled structure on the right.